

**TARIFS Les Molières - Boullay-les-Troux**

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
ATELIER MUSIQUE - 1h/semaine	278 €	(1) MARCHE ACTIVE - 1h	114 €
ATELIER MUSIQUE - 1h30/semaine	321 €	MÉMOIRE AU VILLAGE	15 €
ATELIER MUSIQUE - 1h15/tous les 15j	175 €	ORCHESTRE	32 €
BATTERIE (individuel - 30 min)	620 €	PATCHWORK	27 €
CHANT adulte (1h30)	242 €	PEINTURE (samedi tous les 15 jours - 3h)	366 €
CHANT ados (1h30)	242 €	PEINTURE STAGE (6 séances de 3h)	151 €
DANSE en ligne - COUNTRY	67 €	PHOTO (la séance - dates : nous consulter)	22 €
(1) DANSE enfants (4 à 9 ans - 1h)	148 €	PIANO (individuel - 30 min)	490 €
(1) DANSE enfants (10 à 15 ans - 1h15)	169 €	PIANO Solfège	Nous consulter
(1) DANSE ados ModernJazz (15 à 17 ans - 1h30)	189 €	PORTUGAIS	Nous consulter
(1) DANSE adultes >17ans (1h30)	189 €	QI-GONG (1h15)	350 €
DÉCORATION 10 séances de 2h (Nous consulter)	Nous consulter	SOPHROLOGIE (1h)	212 €
(1) FOOTBALL initiation (4 à 7 ans) 1h15	76 €	STRETCHING POSTURAL (1h)	212 €
(1) FOOTBALL enfant (9 à 13 ans) 1h30	87 €	STRETCHING - PILATES (1h)	165 €
GUITARE (2 élèves - 30 min)	386 €	THEATRE enfants/ados (1h30)	183 €
GUITARE (2 élèves - 40 min)	514 €	YOGA (1h15)	223 €
(2) GYM très douce (lundi - 1h)	Pass GYM 1 cours/sem. : 170€ 2 cours et +/sem. : 230€	STAGES	
(2) GYM douce (mardi - 1h)			Cotisation
(2) GYM volontaire-tonique (mercredi - 1h15)			
(2) GYM tonique (mardi soir - 1h30)			
(2) GYM volontaire Pilates (jeudi matin - 1h15)			
(2) GYM volontaire (jeudi soir - 1h15)			
(2) GYM volontaire-tonique (vendredi soir - 1h30)			
		MANGA - 5 séances de 2h - fournitures incluses	109 €
		STAGES FLAMENCO - vacances scolaires 5h sur 3j (3h de cours technique, 2h de cours chorégraphique)	60 € par stage de 3j

ADHESION (Obligatoire): 16 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille - **ADHESION Stage : 8 €**L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

(1) : certificat médical obligatoire (2) : questionnaire médical - nous consulter

Danse : 1 chèque* de 20€ est demandé par adhérent (participation aux costumes/décors/maquillages du spectacle)
*chèque encaissé uniquement en cas de participation au spectacleEXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION**1° - Fonctionnement :**

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,

- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.**2° - Tarifs :**

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.

DATES à RETENIR en 2019-2020

8 septembre 2019 <i>(14h/18h, espace culturel)</i>	Forum des Associations
16 septembre 2019	Début des cours
Les 12-13 octobre 2019 <i>Stade</i>	Tournoi de foot enfants et ados Les Molières/Pecqueuse/Gometz
Du 21 au 24 octobre 2019 <i>Salle Target</i>	Stage Manga
22/23/24 octobre 2019 <i>Paradou</i>	Stage Danse Flamenco
Le 7 décembre 2019 <i>Paradou</i>	Soirée Beaujolais nouveau + théâtre
Le 18 janvier 2020 <i>Paradou</i>	Soirée d'Artistes 2020
Février 2020 (vacances d'hiver) <i>Salle Target</i>	Stage Manga
11/12/13 février 2020 <i>Paradou</i>	Stage Danse Flamenco
Du 14 au 22 mars 2020 <i>Espace culturel</i>	Exposition Manga
Le 15 mars 2020 <i>Paradou</i>	Thé dansant
28/29 mars 2020 <i>le Paradou</i>	Rencontres d' Artistes 2020
Avril 2020 (vacances de printemps) <i>Salle Target</i>	Stage Manga
7/8/9 avril 2020 <i>Paradou</i>	Stage Danse Flamenco
Le 17 mai 2020 <i>Stade</i>	Color Run
12/13/14 juin 2020 <i>Paradou</i>	Fête de fin d'année
Le 28 juin 2020 <i>Lieu à confirmer</i>	Spectacle de fin d'année de danse
26 juin 2020	Fin des cours